

France : Le Plan national d'action 2022 – 2030 pour la mise en œuvre de la Garantie européenne pour l'enfance

GARANTIE EUROPÉENNE POUR L'ENFANCE : UN NOUVEL ÉLAN POUR COMBATTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

France : Le Plan national d'action 2022 – 2030 pour la mise en œuvre de la Garantie européenne pour l'enfance

- **L'enfance**, l'une des priorités de la lutte contre la pauvreté
- Le **Plan national d'action 2022 – 2030**
- **L'accueil** des jeunes enfants
- L'accès à **l'éducation**
- L'accès à une **alimentation** saine, équilibrée et de qualité
- Une action spécifique sur le **logement**
- Garantir les conditions effectives de la **santé** des enfants

L'enfance, l'une des priorités de la lutte contre la pauvreté

- **La pauvreté continue de toucher de nombreux enfants...**
 - Plus de 1000 enfants ont passé la nuit dans la rue en 2022.
 - Les mineurs représentent 1/3 des personnes sans domicile accueillies dans les centres d'hébergement spécialisés.
- **... Et se concentre sur certaines configurations familiales**
 - Familles nombreuses et monoparentales, ménages inactifs ou touchés par le chômage.
 - Facteurs : l'âge des adultes du ménage, le niveau de formation, la taille des communes ou la situation de handicap des enfants.

L'enfance, l'une des priorités de la lutte contre la pauvreté

- **La protection de l'enfant est aujourd'hui traité comme un sujet de droits à part entière**
 - La **Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** (2018)
 - Le **Pacte pour l'enfance** (2019) se focalise sur les **1 000 premiers jours de l'enfant**
- **Une attention renouvelée a été accordée aux enfants :**
 - La Stratégie nationale de santé 2018-2022
 - La Stratégie nationale sport santé 2019-2024
 - Le Plan d'action pour la transformation de l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire
 - Le Plan ministériel de lutte contre les violences sexuelles dans le sport
 - Le Plan quinquennal pour le logement d'abord
 - La loi relative à la protection des enfants adoptée le 7 février 2022

Le Plan national d'action (2022-2030)

- La **Direction générale de la Cohésion sociale** coordonne nationalement la direction du Plan.
- Objectif : **s'attaquer aux causes de la pauvreté des enfants**, de manière systémique, coordonnée et partenariale, en construisant une société inclusive et en garantissant la participation des enfants.
- Cinq volets : **l'accueil, la santé, l'éducation, le logement et l'alimentation.**

1. L'accueil des jeunes enfants

- **Le développement des structures collectives et des modes d'accueil individuels**
 - De nombreux moyens ont été déployés pour améliorer l'accueil des jeunes enfants (**Plan rebond** en février 2021 (300M€), conventions de développement, aides à l'investissement, dispositifs de tiers payant, de subventions, du **complément de mode de garde**, etc.).
 - Une attention particulière a été portée aux enfants en situation de handicap ou de pauvreté (création d'un **bonus « mixité sociale »**).
 - Inscription dans la loi d'une **charte nationale de qualité d'accueil du jeune enfant**.

1. L'accueil des jeunes enfants

- **Perspectives 2030 : créer un service public de la petite enfance**
 - Restaurer l'**attractivité des métiers** de la petite enfance
 - Améliorer continument la **qualité de l'accueil**
 - Rendre l'accueil individuel par un assistant maternel plus **accessible financièrement**
 - Poursuivre le **soutien public** pour le développement de nouvelles solutions d'accueil
 - Porter une attention particulière aux **territoires ultramarins**

2. L'accès à l'éducation

- **L'école est le lieu central de lutte contre l'exclusion sociale**
 - Instruction obligatoire à l'âge de 3 ans
 - Accompagnement financier
 - Soutien des territoires en difficulté (**dédoublement des classes**)
 - **Scolarisation des enfants en situation de handicap**
 - Dispositif « **Devoirs faits** »
 - Politique de « **l'internat du 21^{ème} siècle** »
 - Poursuite des « **cordées de la réussite** »

2. L'accès à l'éducation

- **Perspectives 2030**
 - Créer d'un **Observatoire national de la non-scolarisation**
 - Instaurer des **cellules d'évitement scolaire** dès la rentrée
 - Faciliter les démarches administratives
 - Parachever un **parcours d'accompagnement vers l'école et vers une scolarisation durable**
 - Rendre **la culture et les loisirs** accessibles à tous

3. L'accès à une alimentation saine, équilibrée et de qualité

- **Le déploiement d'une politique d'aide alimentaire à destination des foyers les plus fragiles :**
 - Facilitation de l'accès à **une alimentation de qualité via la restauration scolaire** (petit-déjeuners gratuits, cantine à 1€, etc.)
 - **Amélioration de l'information** aux parents sur l'alimentation et les besoins nutritifs spécifiques des enfants (guides, étiquetage, etc.).
 - Crise sanitaire : Plan de soutien exceptionnel de 100M€ et dispositif subsidiaire de **chèques services** (50M€).

3. L'accès à une alimentation saine, équilibrée et de qualité

- **Perspectives 2030**
 - Poursuivre le **soutien aux collectivités** pour une alimentation accessible et de qualité à l'école et dans les structures de petite enfance.
 - Garantir que l'aide alimentaire contienne des **produits de qualité nutritionnelle** favorable à la santé.
 - Développer un **étiquetage adapté** pour répondre aux besoins spécifiques des nourrissons, des enfants, notamment pour les cas de pathologies alimentaires.

4. Une action spécifique sur le logement

- **La lutte contre le sans-abrisme et l’habitat indigne**
 - Assurée par le **Plan quinquennal pour le logement d’abord et la lutte contre le sans-abrisme (2019)**.
 - Construction d’un **service public de la rue au logement**.
 - Attention particulière à la problématique des « **passoires thermiques** ».
 - Actions diverses : **maraudes mixtes**, actions de résorption des bidonvilles, **interdiction de l’hébergement à l’hôtel** des mineurs protégés par l’aide sociale à l’enfance, etc.

4. Une action spécifique sur le logement

- **Perspectives 2030**
 - Atteindre l'objectif de **zéro enfant à la rue** d'ici 2030, de l'accompagnement social des familles vivant dans l'hébergement d'urgence au bénéfice des enfants et de l'amélioration des conditions de vie.
 - **Prévenir les sorties sèches** des institutions.
 - Offre **d'hébergement plus pérenne** et qualitative.
 - Programme **d'humanisation des centres d'hébergement**.
 - **Lutte contre les « passoires thermiques »**.

5. Garantir les conditions effectives de la santé des enfants

- **Objectifs de la politique de santé depuis 2017 :**
 - Garantir le **droit à la santé des enfants dès les 1 000 premiers jours**, grâce à un accompagnement social et médical renforcé, y compris auprès des parents.
 - Accentuer les **efforts en matière de prévention** (extension des obligations vaccinales, redéploiement de 20 examens de santé obligatoires, promotion de l'activité physique, meilleur suivi de la santé sexuelle des enfants et adolescents...).
 - Garantir un meilleur accès des enfants à la santé, notamment en milieu scolaire, et avec une attention particulière aux **enjeux de santé buccodentaire, d'optique et de santé mentale**.

5. Garantir les conditions effectives de la santé des enfants

- **Perspectives 2030**

- Revaloriser les métiers de la **médecine scolaire**.
- Améliorer **l'accès à la complémentaire santé** des familles en situation de précarité.
- Poursuivre la **lutte contre le non-recours aux soins**.
- Prioriser la **santé mentale** des enfants.
- Porter une attention particulière à l'état de **santé des mineurs non accompagnés**.